

A R R Ê T É du 1^{er} juin 2026

**Modifiant l'arrêté du 10 février 2026
relatif à la composition du jury plénier des concours d'admission au cycle de formation
des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- VU** les dispositions du code général de la Fonction publique ;
- VU** l'ordonnance du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public ;
- VU** le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion ;
- VU** le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret du 3 mars 2021 modifié instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant ;
- VU** le décret n° 2021-334 du 26 mars 2021 portant suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature ;
- VU** l'arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature au Centre national de gestion ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 2021 fixant la liste des préparations ouvrant droit à l'inscription aux concours externes spéciaux d'accès à certaines écoles de service public prévue à l'article 25 du décret n°2021-239 du 3 mars 2021 instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant ;
- VU** l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- VU** l'arrêté du 5 août 2021 fixant la liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire,
- VU** l'arrêté du 19 juin 2024 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs organisé par l'Ecole des hautes études en santé publique pour l'accès au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

- VU** l'arrêté ministériel du 26 janvier 2026 portant ouverture les 16, 17, 18 et 19 juin 2026 des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté du 10 février 2026 relatif à la composition du jury plénier des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1ER. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 10 février 2026 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

M. ROUX Julien

Administrateur territorial hors-classe, Directeur de projet, représentant le Directeur Général de la Cohésion Sociale au ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Est remplacé par :

Mme KEROUEDAN Eleonore

Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, Adjointe à la cheffe du bureau Insertion, Citoyenneté et Parcours de Vie des Personnes en situation de handicap, représentant le Directeur Général de la Cohésion Sociale au ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Le Directeur général du centre national de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site Internet du Centre national de gestion.

Fait à Issy-Les-Moulineaux, le 1^{er} juin 2026

Pour le Directeur général et par délégation
Le Chef du Département Autorisations d'exercice,
Concours, Coaching



Philippe TOUZY